

Des méthodes alternatives ?

Mieux même, dans l'hypothèse où les limites strictes de ces conditions pourraient être satisfaites, ne serait-il pas possible dans certains cas, sur le terrain, d'envisager d'autres solutions avant de recourir aux déterrages ? Pour cela, examinons le comportement alimentaire du blaireau à l'époque des dégâts. D'une part ceux-ci sont très limités dans le temps. Le blaireau est en effet attiré dans les parcelles cultivées un peu avant la maturité du grain (stade pâteux ou laiteux) et de ce fait les dégâts constatés précèdent sensiblement le calendrier de maturité des céréales : avoine = 2^e quinzaine de juillet ; blé = du 25 juillet au 15 août ; maïs = fin septembre à fin octobre, selon les années. D'autre part, les dégâts sont très irréguliers dans l'espace : ils sont localisés sur certains secteurs bien précis, alors qu'ailleurs l'espèce ne pose aucun problème malgré l'existence de cultures attractives. La raison en tient peut-être à une particularité comportementale du blaireau qui demanderait à être confirmée scientifiquement : plus des blaireaux auront pris l'habitude de se nourrir de tel aliment,

plus forte sera la tentation de renouveler l'expérience. Cela signifie donc que s'il était possible d'interdire l'accès des parcelles cultivées au blaireau **avant** la période critique des dégâts, l'animal, étant donné sa grande plasticité alimentaire initiale, se reporterait probablement sur d'autres aliments.

Protection des cultures

La S.E.P.N.B. a tenté l'expérience durant l'été 82, en s'inspirant des méthodes de protection des cultures pratiquées depuis quelques années en Grande-Bretagne. Quelques agriculteurs finistériens ont accepté de jouer le jeu. Trois parcelles de maïs et une parcelle de blé, régulièrement endommagées par les blaireaux les années précédentes, ont ainsi été clôturées. Pour le blé, la méthode par répulsif olfactif a été choisie : une cordelette (type ficelle de lieuse), mise à tremper dans du gazoil quelques semaines auparavant, a été tendue à 15 cm au-dessus du sol sur de



Photo G. Burness

Une porte à blaireaux en Grande-Bretagne. Ce modèle de porte battante est mis en place sur les enclos des exploitations forestières, où le blaireau peut exercer son travail de prédation (petits rongeurs). La porte, trop lourde, interdit l'accès des pépinières aux lapins, qui broutent les jeunes pousses.



petits piquets en bois espacés de 5 m, sur le bord de la parcelle jouxtant les terriers. Pour les parcelles de maïs, les clôtures électriques basses ont été préférées, alimentées soit par batterie portable soit directement sur le secteur. L'une des clôtures a été posée préventivement, avant que les dégâts n'apparaissent, les deux autres après leur apparition. **Dans tous les cas, les blaireaux n'ont pas pénétré dans les parcelles**, dès la pose des clôtures et jusqu'à la récolte.

L'efficacité de ces méthodes est donc indéniable, mais il convient de souligner que leur réalisation technique n'est pas possible dans tous les cas : parfois la végétation adventice bordant les parcelles est très abondante et la pose des clôtures nécessite un surcroît de travail pour l'agriculteur, particulièrement pour la clôture électrique où le fil doit être tendu à 15 cm au-dessus du sol, sans interférer avec la végétation pour être fonctionnel (les nouvelles clôtures électriques « à compensateur de pertes », atténuant l'effet de masse de la végétation, pouvant peut-être régler ce problème). De plus, sur certaines exploitations, il y aurait de nombreuses parcelles à protéger, ceinturées dans certains cas par toute une mosaïque de secteurs boisés ou de bosquets abritant des terriers de blaireaux. Enfin, n'oublions pas l'obstacle psychologique, loin d'être négligeable : beaucoup d'agriculteurs « n'ont pas de temps à perdre » pour mettre en œuvre eux-mêmes ces méthodes et préfèrent faire appel à une équipe de déterreurs pour résoudre leurs problèmes de dégâts.

Néanmoins la protection des cultures constitue une solution très valable, par-

ticulièrement la méthode des répulsifs qui est simple, peu coûteuse et directement réalisable en peu de temps par l'agriculteur lui-même. La clôture électrique basse est une méthode plus lourde, nécessitant un investissement en temps et en argent plus important, qui se justifie dans la perspective de dommages importants (une décharge électrique ayant un effet dissuasif permanent) sur une parcelle déjà touchée.

Deux autres solutions ont parfois été avancées : l'indemnisation des dégâts et le transfert de blaireaux vivants. L'indemnisation des dégâts est courante pour les espèces-gibier (sanglier), qui intéressent directement les chasseurs, ou les espèces protégées menacées (ours des Pyrénées par ex.). Elle est difficilement envisageable pour le blaireau, d'autant qu'elle ne résoudrait pas véritablement le problème (une parcelle endommagée une année risquerait fortement de l'être les années suivantes) et créerait un précédent.

Le transfert de blaireaux vivants d'une zone sensible vers une autre à faible densité a été pratiqué en Grande-Bretagne, sur de petites distances (quelques dizaines de km). Bien que tout à fait réalisable sur le plan technique (piégeage dans de grandes cages), ce genre d'opérations doit s'accompagner d'un grand nombre de précautions, afin de se garantir absolument des risques épidémiologiques, parasitaires et génétiques encourus par l'apport de blaireaux étrangers au sein d'une population indigène. Et puis à quoi bon effectuer ce genre de transferts dans une région si les conditions liées à la raréfaction de l'espèce n'ont pas été éliminées ?

Les tests de protection des cultures mis en place en 1982 à l'initiative de la S.E.P.N.B. (photos 1 à 5).

1. — Une cordelette (ici de la ficelle de lieuse) est mise à tremper dans du gaz-oil pendant une semaine. (Photo Lionel Lafontaine).

2. — Elle est ensuite tendue sur de petits piquets en bois à 15 cm au-dessus du sol, ici autour d'une parcelle de blé, avant que le grain soit « pâteux ». L'odeur repoussante du gaz-oil suffit pour dissuader les blaireaux de pénétrer dans la parcelle. Il est toutefois nécessaire de réhumecter périodiquement la ficelle à l'aide d'un pulvérisateur à dos, particulièrement si le temps est très sec ou, inversement, très pluvieux. (Photo Lionel Lafontaine).

3. — Une trainée d'huile de vidange est également efficace pour interdire l'accès d'une parcelle aux blaireaux. (Photo Lionel Lafontaine).

4 et 5. — Installation d'une clôture électrique autour d'une parcelle de maïs. Le fil conducteur doit aussi être tendu à 15 cm au-dessus du sol. Cette méthode absolument radicale nécessite néanmoins un entretien régulier des bordures de la parcelle protégée, afin que la végétation ne puisse venir interférer avec le fil conducteur. (Photos Lionel Lafontaine et Jean-Marc Hervio).

6. — Un « passage à blaireaux » sous l'autoroute M5 en Grande-Bretagne. La clôture grillagée guide les blaireaux vers le passage et leur interdit de traverser l'autoroute. Ces passages, conçus dès la construction de l'autoroute, ont été systématiquement mis en place en Grande-Bretagne suite aux nombreux accidents provoqués par les blaireaux sur les routes, en particulier auprès des cyclomotoristes. (Photo Ernest Neal).